

Des échanges réguliers seront organisés :

- ✚ Entre les services des deux administrations pour aborder les aspects financiers et techniques.
- ✚ Au sein du Comité Spécial d'Orientations Stratégiques (CSOS) associant le ou les représentants de l'État, afin de prendre en compte les problématiques des uns et des autres et de dégager les axes politiques du SDIS 71 sur les court et moyen termes.

Les montants des participations annuelles du Département prévus en annexes peuvent être modifiés à partir de ces échanges et des informations financières transmises. Les modifications sont proposées en termes concordants au vote du Conseil départemental et du Conseil d'administration du SDIS 71, à l'occasion de leurs décisions budgétaires, sans donner lieu à la conclusion d'un avenant.

ARTICLE 4 – Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des dispositions ci-dessus.

La résiliation prend effet à compter du jour de la réception de la notification de cette décision.

ARTICLE 5 – Élection de domicile – Attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile au Département.

À défaut de règlement amiable du litige, toute contestation ou litige pouvant survenir est soumis à la juridiction compétente selon les règles applicables en la matière.

ARTICLE 6 – Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2020. Elle est conclue pour une durée de 3 ans. Ce délai pourra être prorogé à titre exceptionnel.

Les parties s'engagent à se rapprocher au moins six mois avant l'expiration de la présente convention, pour évoquer les conditions de son renouvellement.

Fait à Mâcon, le

Pour le Département de Saône-et-Loire,
Le Président

Pour le Service départemental
d'incendie et de secours
de Saône-et-Loire,
Le Président

Tableaux de bord et projections budgétaires

- Section de FONCTIONNEMENT :
 - Évolution des dépenses
 - Évolution des recettes

- Section d'INVESTISSEMENT :
 - Évolution des dépenses
 - Évolution des recettes

- Projections de l'évolution de la contribution du Département :
 - En section de fonctionnement (continuité du Service)
 - En section d'investissement :
 - * Subvention en annuité pour le remboursement de la dette liée aux équipements structurants
 - * Subvention d'équipement directe IMMO
 - * Subvention directe pour les autres dépenses d'équipement
 - Contribution globale

Budget du SDIS 71 - Section de FONCTIONNEMENT :
Évolution des dépenses

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	<i>Prévisions 2020 Convention 5</i>	<i>Prévisions 2021 Convention 5</i>	<i>Prévisions 2022 Convention 5</i>
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	5 437 000,00	5 550 000,00	5 588 000,00
011 Charges à caractère général - Continuité du Service	4 005 000,00	4 060 000,00	4 093 000,00
011 Charges à caractère général - Fluides énergétiques	1 408 000,00	1 446 000,00	1 475 000,00
011 Charges à caractère général - Eléments conjoncturels	24 000,00	44 000,00	20 000,00
<i>Mise en œuvre du S.D.S.I. : dématérialisation</i>	<i>24 000,00</i>	<i>44 000,00</i>	<i>20 000,00</i>
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 693 000,00	30 859 000,00	31 438 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés - Permanents & Titulaires	24 016 000,00	25 047 000,00	25 501 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés - Volontariat	5 677 000,00	5 812 000,00	5 937 000,00
65 Autres charges de gestion courante	315 000,00	315 000,00	315 000,00
Total dépenses de gestion des services	35 445 000,00	36 724 000,00	37 341 000,00
66 Charges financières	417 100,00	401 150,00	380 600,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68 Dotations aux provisions	20 000,00	20 000,00	20 000,00
022 Dépenses imprévues	867 900,00	399 850,00	354 400,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	36 760 000,00	37 555 000,00	38 106 000,00
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>5 100 000,00</i>	<i>5 100 000,00</i>	<i>4 900 000,00</i>
<i>023 Virement complémentaire à l'inv.</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 100 000,00	5 100 000,00	4 900 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	41 860 000,00	42 655 000,00	43 006 000,00

Budget du SDIS 71 - Section de FONCTIONNEMENT :
Évolution des recettes

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	Prévisions 2020 Convention 5	Prévisions 2021 Convention 5	Prévisions 2022 Convention 5
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	705 000,00	605 000,00	605 000,00
74 Participations	36 702 000,00	38 393 000,00	38 980 000,00
74731 Participation Département - Continuité de Service	15 625 000,00	17 125 000,00	17 525 000,00
74732 Participation Département - Intérêts Plans Immo I et II	390 000,00	376 000,00	357 000,00
7474 Contributions Communes	12 041 000,00	12 161 000,00	12 282 000,00
7475 Contributions Groupements de collectivités	8 422 000,00	8 506 000,00	8 591 000,00
74 Participations diverses	184 000,00	185 000,00	185 000,00
75 Autres produits de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
013 Atténuation de charges	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Total recettes de gestion des services	37 602 000,00	39 193 000,00	39 780 000,00
77 Produits exceptionnels	121 529,22	130 759,22	130 789,22
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	37 723 529,22	39 323 759,22	39 910 789,22
042 Opérations ordre entre sections	2 013 000,00	2 090 000,00	2 230 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 013 000,00	2 090 000,00	2 230 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	39 736 529,22	41 413 759,22	42 140 789,22
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	2 123 470,78	1 241 240,78	865 210,78
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41 860 000,00	42 655 000,00	43 006 000,00

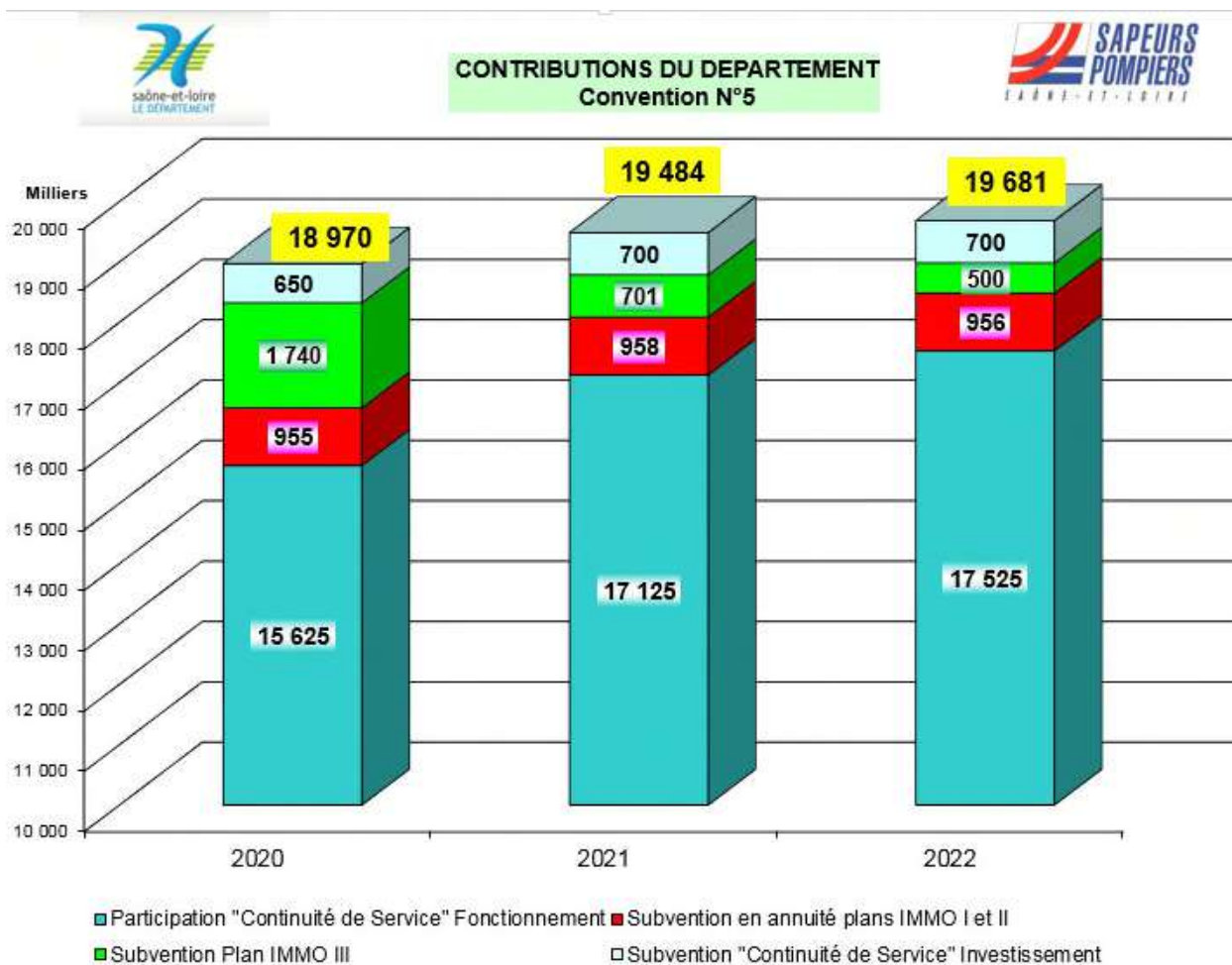
Budget du SDIS 71 - Section d'INVESTISSEMENT :
Évolution des dépenses

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	Prévisions 2020 Convention 5	Prévisions 2021 Convention 5	Prévisions 2022 Convention 5
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	6 285 400,00	5 339 700,00	4 504 800,00
Dep. Équipement individualisé en AP	3 922 400,00	3 298 000,00	1 900 000,00
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2 A.P. 9 2013-2017			
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018-2021	2 022 400,00	1 398 000,00	/
Dossier stratégique - VEHICULES 3 A.P. 10 2017-2020	1 900 000,00		
Dossier stratégique - VEHICULES 4 A.P. 2020-2022		1 900 000,00	1 900 000,00
Dep. Équipement hors AP	2 363 000,00	2 041 700,00	2 604 800,00
Dossier stratégique - S.D.S.I. dont démat et logiciels	150 000,00	24 000,00	2 000,00
Continuité du service - HABILLEMENT Continuité	620 000,00	620 000,00	520 000,00
Continuité du service - A.R.I., P.M.I-équipes spé-E.P.I, Santé	491 500,00	426 500,00	415 000,00
Continuité du service - Autres équipements	1 101 500,00	971 200,00	1 667 800,00
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	680 600,00	714 300,00	952 200,00
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	634 800,00	653 700,00	673 200,00
020 Dépenses imprévues	45 800,00	60 600,00	279 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 966 000,00	6 054 000,00	5 457 000,00
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>2 013 000,00</i>	<i>2 090 000,00</i>	<i>2 230 000,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 013 000,00	2 090 000,00	2 230 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	8 979 000,00	8 144 000,00	7 687 000,00

Budget du SDIS 71 - Section d'INVESTISSEMENT :
Évolution des recettes

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	Prévisions 2020 Convention 5	Prévisions 2021 Convention 5	Prévisions 2022 Convention 5
Recettes d'équipement	2 390 000,00	1 400 500,00	1 200 000,00
1313 Subvention Département - Plan Immo III	1 740 000,00	700 500,00	500 000,00
1313 Subvention Département - Continuité de service	650 000,00	700 000,00	700 000,00
Recettes financières	1 327 955,94	1 628 021,18	1 572 721,17
10222 F.C.T.V.A.	732 834,77	1 016 380,00	942 810,00
1383 Subvention Département- Capital Plans Immo I et II	564 800,00	581 700,00	599 200,00
024 Produits de cessions des immobilisations	30 321,17	29 941,18	30 711,17
TOTAL DES RECETTES REELLES	3 717 955,94	3 028 521,18	2 772 721,17
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>5 100 000,00</i>	<i>5 100 000,00</i>	<i>4 900 000,00</i>
<i>021 Virement complémentaire</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	5 100 000,00	5 100 000,00	4 900 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors 001	8 817 955,94	8 128 521,18	7 672 721,17
001 Solde d'exécution investissement reporté	161 044,06	15 478,83	14 278,83
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 979 000,00	8 144 000,00	7 687 000,00

**Projections de l'évolution de la participation
du Département,
selon le contexte et le périmètre du SDIS 71 connus à ce jour,
soit avant recrutements éventuels liés à la tension opérationnelle :**



S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 9 décembre 2019

Délibération n° 2019-43

Troisième plan immobilier structurant

Ajustement de l'autorisation de programme n° 2018-01

et de ses crédits de paiement

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	20
Pouvoirs	:	4
Nombre de votants	:	24
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	26 novembre 2019
Affichée le	:	26 novembre 2019
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L. 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

M. André ACCARY, M. Jean-Claude BECOUSSE, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS,
M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Frédéric CANNARD, Mme Mathilde CHALUMEAU,
Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Marie-Thérèse FRIZOT,
Mme Violaine GILLET, M. Jean-Paul LUARD, M. Jean-Louis MARTIN, Mme Édith PERRAUDIN,
Mme Virginie PROST, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER

Suppléances :

M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN
M. Jacky RODOT était suppléé par M. Anthony VADOT

Excusés :

Mme Catherine FARGEOT, non suppléée
M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléé
Mme Dominique LANOISELET, non suppléée
M. Bertrand ROUFFIANGE, non suppléé
M. Jean-Yves VERNOCHE, non suppléé

Pouvoirs :

Mme Catherine FARGEOT a donné pouvoir à Mme Françoise VERJUX-PELLETIER
M. Jean-Claude LAGRANGE a donné pouvoir à M. Jean-Paul LUARD
M. Bertrand ROUFFIANGE a donné pouvoir à M. Jean-Claude BECOUSSE
M. Jean-Yves VERNOCHE a donné pouvoir à M. Frédéric CANNARD

Secrétaire de séance : Mme Mathilde CHALUMEAU

M. le Président André ACCARY, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Lors de sa séance du 13 décembre 2017, le Conseil d'Administration a adopté, par délibération n° 2017-52, un troisième programme immobilier structurant pour un montant de 4.900 K€.

Parallèlement au lancement de ce programme, le Conseil d'Administration a approuvé la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et de ses Crédits de Paiements (CP) sur une période de 4 ans (2018 à 2021 inclus).

I. – LE PRINCIPE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

La procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements prévue aux articles L 3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (et par extension applicables au SDIS) et dans l'instruction budgétaire et comptable M 61, a pour objet de n'inscrire au budget que les seuls crédits qui concernent l'exercice en cours. Le vote en autorisations de programme est réservé à la section d'investissement et peut s'appliquer à tous les chapitres. Une évaluation prévisionnelle des crédits de paiement sur les exercices suivants doit lui être associée.

L'ouverture d'une autorisation de programme s'effectue par délibération du Conseil d'Administration fixant le montant estimatif de la dépense et sa répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Ce montant et cette répartition peuvent être révisés à tout moment, selon les mêmes formes, lors d'une session budgétaire.

L'autorisation de programme représente le montant maximum des crédits pouvant être engagés au titre des dépenses considérées sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. En effet, l'équilibre du budget s'apprécie par rapport aux seuls crédits de paiement.

Si le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Président du Conseil d'Administration, sur autorisation de ce dernier, peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice dans la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

L'autorisation donnée par le Conseil d'Administration précise le montant et l'affectation des crédits concernés.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption. Un état récapitulatif des autorisations de programme est joint aux documents budgétaires.

II. – DES PRÉVISIONS MODIFIÉES

Ce troisième plan immobilier structurant prévoit les constructions des centres d'incendie et de secours (CIS) de MÂCON SUD, TOURNUS EST, LA CLAYETTE, les restructurations des Centres d'Incendie et de Secours de GIVRY, ÉPINAC, PARAY-LE-MONIAL, TOURNUS, MÂCON et LOUHANS NORD.

Il s'est concrétisé budgétairement par la mise en place d'une autorisation de programme avec une planification des crédits de paiement sur les années 2018 à 2021 inclus. Par délibération n° 2017-52 du 13 décembre 2017, le Conseil d'Administration a autorisé l'ouverture d'une AP/CP pour la réalisation de plusieurs équipements immobiliers structurants. La délibération n° 2018-30 avait permis d'ajuster les crédits de paiement pour les opérations à réaliser en 2018-2019.

La présente délibération a pour objet de procéder à de nouveaux ajustements de crédits de paiement pour les opérations programmées sur la période 2019, 2020 et 2021.

Les 3 premières opérations lancées en 2018 concernaient les travaux de restructuration des unités opérationnelles d'ÉPINAC, GIVRY et LA CHAPELLE DE GUINCHAY. Les deux premières ont été réceptionnées au cours de l'été 2019. Quant à la troisième opération, elle est en cours d'achèvement et devrait être livrée fin décembre 2019.

En 2019, les crédits de paiement pour 3 nouvelles opérations étaient inscrits dans l'Autorisation de Programme : la construction du CIS TOURNUS EST et les restructurations des CIS TOURNUS et PARAY-LE-MONIAL

2.1. – Plan immobilier structurant modifié dans son contenu

2.1.1. – Restructuration de PARAY-LE-MONIAL

L'opération de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours de PARAY-LE-MONIAL vise à repenser l'intégralité de la fonctionnalité du bâtiment en améliorant notamment pour le personnel, le principe d'organisation de "la marche en avant". En effet, la succession de zones de travail a pour but d'éviter que le circuit propre croise le circuit sale. En outre, le bon agencement des locaux permet de gagner en efficacité.

Elle a été initiée début 2019 par le partage du projet avec les utilisateurs et les études de conception menées en interne.

Au regard des évolutions du projet et des aménagements hors du programme-type, il a été possible de réévaluer le montant de l'opération grâce aux moindres coûts réalisés sur les opérations achevées précédemment dans le cadre de l'autorisation de programme n° 2018-01. Ainsi, le projet peut bénéficier d'un apport financier complémentaire de 73,3 K€ TTC, le montant dédié aux travaux passant de 786 K€ TTC à 859 K€ TTC.

Cependant, lors de la mise en concurrence, il est apparu des offres particulièrement hautes pour certains corps d'état, notamment pour le gros œuvre avec le désamiantage et le bardage avec l'isolation thermique par l'extérieur. Plus généralement, l'indice BT 01 (Tous Corps d'État) a augmenté de manière significative entre la période d'établissement du plan immobilier n° 3 (mars 2017 : BT 01=105.2) et la date de remise des offres (dernier indice connu : août 2019 : BT 01=111.6), soit une hausse de + 5,10 %. Ainsi, un financement complémentaire de + 56,7 K€ s'avère nécessaire pour finaliser cette opération.

Ces incidences nécessitent donc d'apporter à l'opération **130 K€ TTC** qui pourraient provenir des reliquats des opérations réalisées à ÉPINAC et GIVRY (+ 73,3 K€) et de l'opération de LOUHANS NORD (+56,7 K€) dont les études de faisabilité sont programmées en 2020 et dont l'enveloppe financière était calibrée en fonction des évolutions opérationnelles connues en 2017.

Cette proposition permettrait de maintenir l'autorisation de programme du plan immobilier structurant n° 3 à 4.900 K€, et de porter le coût de l'opération de PARAY-LE-MONIAL de 800 K€ TTC à 930 K€ TTC.

2.1.2. – Opération de LOUHANS NORD

L'opération de LOUHANS NORD est envisagée sur les années 2020-2021 lors de la création de l'Autorisation de Programme pour un montant de 500 K€. Par la délibération n° 2018-30 du 22 octobre 2018, 200 K€ avait été transférés sur l'opération de MÂCON SUD, afin d'engager les travaux malgré le dépassement du coût d'objectif. De plus, 56,7 K€ changent de destination pour alimenter l'opération de PARAY-LE-MONIAL, dont l'engagement des travaux peut être effectué en fin d'année 2019.

Néanmoins, et si la convention financière entre le Département et le SDIS 71 sur la période 2020–2022 est adoptée lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 décembre 2019, le projet de LOUHANS NORD peut se voir réaffecter 200 K€ supplémentaires sur l'année 2021. Ainsi, cette opération se verrait créditer au total de 443,3 K€.